

2^{ème} Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat

Hôtel de Région – Bordeaux - Lundi 12 juin 2017

Compte rendu synthétique

Monsieur Alain Rousset, Président de la Région souligne que, malgré les déclarations fâcheuses de Donald Trump Président des Etats Unis d'Amérique sur l'Accord de Paris, l'action en faveur du climat continue dans le monde, en France et en Nouvelle-Aquitaine. Il rappelle que la Région, en créant le Comité régional des acteurs de la transition énergétique et du climat, regroupant plus de 430 organisations, vise cet objectif commun : partager et décliner collectivement et individuellement, par l'exemplarité, les objectifs de la COP 21. La Région investit dans les transports collectifs par le rail notamment, dans l'industrie avec le programme « Usine du futur », ... Chacun, dans ses responsabilités de chef d'entreprise, d'élu local, de responsable associatif, ...doit converger rapidement et efficacement vers la transition énergétique et partager une ambitieuse feuille de route commune. Il suggère qu'une attention particulière soit portée sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans les industries électro-intensives et la croissance exponentielle des usages du numérique. La transition énergétique est une réelle opportunité d'emplois et d'innovations qui concernent de multiples secteurs comme l'agriculture avec l'autonomie énergétique des exploitations, l'industrie avec les éco-matériaux, le bâtiment en priorisant l'action, en lien avec les Départements, sur la précarité énergétique des foyers les plus fragiles.

Madame Françoise Coutant, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine indique que la dynamique collective pour la transition énergétique implique coopération et transversalité, comme l'illustre les missions du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat au sein même de l'administration régionale. Elle précise que la Région inscrit son action dans la Stratégie nationale bas carbone, objectif indispensable pour réduire, à la fois, les impacts climatiques des émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles. Elle rappelle la volonté de la Région, en citant quelques-unes des nombreuses actions en cours, de concrétiser la stratégie Nouvelle-aquitaine Bas carbone :

- Un budget 2017 de 385 M€ pour les transports et la mobilité : TER, infrastructures ferroviaires, remplacement du matériel roulant (achat de 61 rames) ;
- L'aide à l'accompagnement des rénovations énergétiques (1500 diagnostics en 2017/2018) pour 1 million d'euros ;
- Le renforcement des capacités d'action d'ARTEE pour mettre en œuvre le tiers financement avec une participation supplémentaire de la Région de 600 000 € minimum au capital ;
- L'extension du dispositif Rénoaqt pour les logements sociaux des petites communes ;
- Le renforcement de l'implantation locale des Espaces Info-Energie et de leurs missions de conseil technique ;
- La sélection de 12 nouveaux territoires à énergie positive TEPOS s'ajoutant aux 12 existants (la Région a reçu plus de 30 candidatures) ;

- L'organisation, le 29 mars dernier à Angoulême, de l'Atelier des solutions : « Projets citoyens et participatifs pour le développement des énergies renouvelables » réunissant 130 participants à Angoulême. Leurs réflexions ont nourri une délibération de la Région qui sera présentée à la séance plénière du 26 juin, avec un nouveau dispositif d'aide aux ENR impliquant les habitants ;
- Le premier partenariat pluriannuel entre la Région et les 13 syndicats départementaux d'électricité et d'énergie de Nouvelle-Aquitaine pour bénéficier au mieux des opportunités offertes par la loi de transition énergétique pour la territorialisation de l'énergie;
- L'ouverture, jusqu'en décembre 2017, d'un Appel à projets « Innovation dans le développement des EMR » pour diversifier, sous le signe de la croissance bleue, le mix énergétique;
- Le premier contrat d'efficacité énergétique pluriannuel avec l'une des 10 industries les plus consommatrices d'énergie de la Région : TEMBEC spécialisé dans la production de cellulose ;
- Le soutien d'envergure à l'agriculture biologique (pratiques culturales et agro-écologiques favorisant le stockage du carbone dans les sols, absence d'intrants de synthèse d'origine pétrochimique, valorisation locale des productions en circuits courts, ...) : plantation de 38 nouveaux hectares de vergers (noyers et pommiers) pour un montant de 38 000 euros, redéploiement de 19 millions du FEADER pour l'AB (conversion et maintien pour les exploitations agricoles sur 5 ans) et de 9 millions pour la Région, un plan régional Ambition bio adopté dévoilé à la séance plénière de juin 2017 ;
- La recherche de l'exemplarité, pour réduire l'empreinte carbone, avec le développement du télétravail pour 110 agents de l'administration régionale avec un objectif de 260 en 2020 ;
- L'adoption, fin 2017, par l'assemblée régionale du Schéma régional des achats socialement et écologiquement responsables, pour que la Région soit exemplaire en matière de commande publique et que cette volonté du « mieux disant » soit partagée avec les autres collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur Christian Couturier, Président de l'association nationale négaWatt, lancée il y a une quinzaine d'années, présente les travaux récents sur le scénario négaWatt 2017-2050 pour la France. Il insiste, dans un contexte géopolitique mondial toujours en tension dans le domaine énergétique et de dérèglements climatiques qui s'accroissent, sur la nécessité d'une voie énergétique nouvelle reposant sur le triptyque vertueux : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

Le bilan énergétique 2050 de la France vu par négaWatt, c'est la division par 2 de la production d'énergie primaire consommée et par 3 des consommations d'énergie finale.

La sobriété énergétique est à vivre comme une vision positive. Le scénario négaWatt ne se limite pas à la dimension énergétique de cette vision. Il est aussi social et économique avec une intégration réfléchie de l'innovation. Le scénario négaWatt, né en 2003, a été successivement actualisé en 2007, 2011, puis 2017. Un focus plus spécifique sur les secteurs du bâtiment, du transport et du bioGNV est présenté.

Pour le bâtiment, l'enjeu est d'engager d'urgence un plan de masse de rénovation avec l'opportunité de maintenir et créer 300 000 emplois, pour un rythme d'1,1 millions de logements améliorés par an. Par ailleurs, à partir de l'exemple de plusieurs communes de France engagées dans la transition énergétique, il montre la pertinence de la généralisation des postes d'« Economes de flux » à une échelle communale ou intercommunale de 20 000 habitants. La rentabilité du poste est prouvée au

bout d'un an voire deux à trois ans grand maximum. Un des exemples les plus significatifs est celui des considérables économies d'énergie possibles sur le poste de l'éclairage public.

A ce jour, il n'y a toujours pas de modèle économique crédible pour les bio-carburants y compris de seconde génération et le véhicule électrique peut difficilement solutionner tous les besoins de transport notamment pour le transport de marchandises sur de longues distances. Il y a donc, avec le BioGNV, une opportunité de valorisation des déchets et produits connexes de l'agriculture, de la forêt, des espaces et déchets verts avec une capacité de diversification des revenus pour les territoires ruraux. Le but du scénario négaWatt : « rendre possible ce qui est souhaitable ».

<https://negawatt.org>

Les deux premiers temps d'échanges avec les participants sont l'occasion d'aborder et /ou de souligner les points suivants :

- La nécessité de revisiter la surface par résident et le taux d'occupation des logements. L'usage mutualisé de locaux : chambre d'amis, espace de jeux, garage, laverie, ...doit être encouragé ;
- La baisse de la vulnérabilité énergétique (chauffage, éclairage et transport) passe par la réduction des déplacements subis donc un aménagement du territoire et une organisation du travail facilitant la proximité ;
- L'application du scénario négaWatt doit compter sur une responsabilisation élevée des consommateurs ;
- La rentabilité bluffante, pour les intercommunalités qui s'y sont engagées, des postes de « Conseiller en énergie partagé » comme la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en Creuse ;
- L'importance de revoir notre rapport à l'alimentation avec une « assiette optimisée » au plan énergétique. De plus, l'agro-écologie et la valorisation matière pour la production d'énergie renouvelable sont des axes clef. Il est regretté que l'actuel Plan national pour l'alimentation n'intègre pas la dimension environnementale dans toutes ses composantes.
- La baisse spectaculaire des coûts de production de l'électricité d'origine renouvelable ne signifiera pas systématiquement la baisse du prix pour le consommateur final bien que diminuant le déficit commercial de la France (limitation des importations d'énergies fossiles et fissiles). En effet, la gestion intelligente de l'énergie dans une approche territoriale nécessitera des investissements de stockage et de transformation de l'énergie produite (power to gas) ;
- Le rôle primordial des coopératives agricoles pour faire naître et gérer des projets mutualisés d'énergies renouvelables dans les territoires ruraux ou suburbains ;
- Le scénario négaWatt est déclinable à une échelle régionale. Pour des entités infrarégionales, la méthode consiste à s'en inspirer ;
- Le temps de retour d'un investissement dans la rénovation énergétique d'une habitation est d'autant plus faible que les travaux réalisés par des professionnels confirmés (agrégation des compétences entre corps de métiers) visent systématiquement la performance à coût maîtrisé ;
- Les océans, les forêts et les terres agricoles ne pourront pas absorber durablement le surplus actuel des gaz à effet de serre produit. Leur rôle positif reste possible si les activités humaines se décarbonent massivement. D'ailleurs, selon la communauté scientifique internationale, le rythme actuel du réchauffement climatique empêcherait la forêt de jouer son rôle de stockage durable à l'horizon 2100 ;

- Les financements citoyens des projets d'énergie renouvelable sont une voie intéressante d'appropriation des potentialités énergétiques locales, mais le premier facteur d'évolution positive sera la sobriété énergétique par le changement des comportements du quotidien ;
- Le biogaz, au regard des technologies actuelles et des conditions d'utilisation, est plus facile d'usage au sens d'une généralisation que l'hydrogène ;
- La transition énergétique, dans une perspective de solidarité entre les peuples et les pays, nécessite une décarbonisation massive des activités économiques, donc une redistribution des richesses et des emplois. Aussi, l'approche ne peut pas être exclusivement énergétique ou économique, mais également culturelle, sociale et sociétale ;
- L'importance du stockage du CO2 par le bois construction est souligné au regard d'autres matériaux de construction très consommateurs d'énergie grise. Pour autant, le rôle de régulateur de la forêt dans le cycle du carbone ne pourra être maintenu si la foresterie fixe, comme seul objectif, la production industrielle de bois d'œuvre.
- Un des enjeux majeurs de la transition énergétique en France et en Europe est d'offrir un environnement financier, fiscal et administratif facilitant le fléchage de l'épargne vers les investissements vertueux.

Madame Amandine Loeb, Directrice de l'Agence régionale d'évaluation Environnement Climat

expose, sur la base des dernières données consolidées et tout dernièrement publiées par l'AREC, la facture énergétique du territoire de la Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2015. Elle fait un focus sur l'impact financier des consommations d'énergie sur les ménages en situation de précarité et de vulnérabilité énergétiques. Elle précise que les ménages concernés par un usage important de l'électricité pour le chauffage notamment, sont les plus sensibles au risque de précarité énergétique. Cela est d'autant plus vrai que le prix de cette énergie est en régulière augmentation. En Nouvelle-Aquitaine, le Limousin est particulièrement concerné par la vulnérabilité énergétique sous « l'effet de la double peine » : besoins importants en chauffage et en déplacements obligés ou dits subis.

<https://www.arec-nouvelleaquitaine.com>

Madame Françoise Coutant présente le lancement du volet Climat, air, énergie (SRCAE) du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle précise le cadre de la démarche SRADDET, les modalités et le planning prévisionnel des étapes de co-construction et de concertation du SRCAE de l'été 2017 au printemps 2018. Dès publication, sur le site web de la Région, des fiches thématiques sur l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, les membres du Comité régional des acteurs de la transition énergétique et du climat en seront informés. Elle invite les membres du Comité régional à faire part de leurs contributions dès réception des éléments mis en ligne, pour enrichir les travaux des 6 séminaires thématiques qui se tiendront à la rentrée 2017. Les fiches thématiques sur le sous-volet adaptation au changement climatique feront l'objet d'une diffusion ultérieure. La cohérence entre les différents volets du SRADDET, avec l'intégration systématique de la stratégie Bas carbone, est la seule possibilité de garantir une résilience des territoires de Nouvelle-Aquitaine aux dérèglements climatiques.

Le troisième temps d'échanges est l'occasion des questionnements suivants :

- Comment, rapidement, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et tenant compte des objectifs de production d'énergies renouvelables de la Région, redimensionner les ex-Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnr) pour que l'ensemble du potentiel puisse être installé et raccordé efficacement au réseau de transport et de distribution d'électricité ? ;
- Les structures porteuses des SCOT seront-elles associées aux travaux du volet climat, air, énergie du SRADDET ? (*Elles le sont, déjà, en tant que nouveaux membres du Comité régional des acteurs de la transition énergétique et du climat*) ;
- Comment rééquilibrer la part de l'éolien dans la région Nouvelle-Aquitaine en dynamisant leur implantation en ex-Aquitaine et en Limousin ? (*Le sujet est plus que d'importance pour un mix énergétique territorial nécessairement équilibré et en capacité d'atteindre les objectifs régionaux fixés*)
- La Région a-t-elle engagée une réflexion sur le calcul de l'empreinte carbone régional ? (*Oui, en lien étroit avec l'AREC. Il apparaît utile de ne pas se perdre dans une approche globale mais de privilégier une approche sectorielle ciblée. C'est la seule façon de passer des chiffres « hors sol » à des actions concrètes associant les entreprises, les associations et les habitants*).

Madame Françoise Coutant introduit les Témoignages d'acteurs. L'objectif est de mieux faire connaître la vitalité et la diversité des réalisations exemplaires et innovantes mises en oeuvre en Nouvelle-Aquitaine. Ces « porter à connaissance » permettent de motiver des synergies, des complémentarités et des initiatives transversales entre les acteurs qu'ils soient publics ou privés. L'idée est d'inventer de « nouveaux possibles » en motivant des communautés d'actions au-delà des clivages et des segmentations traditionnels des activités socio-économiques et de l'organisation des acteurs publics.

Monsieur David DIEUMEGARD, Directeur de l'agence Agence pour les travaux d'énergie (ARTEE), expose les objectifs et le programme de rénovation énergétique globale de l'habitat privé en Nouvelle-aquitaine portés par celle-ci. ARTEE intervient dorénavant, grâce à des partenariats récents, sur l'ensemble de la région. La valorisation patrimoniale du bien immobilier est aussi un point positif des travaux globaux de rénovation énergétique. <http://www.artee.fr>

Madame Eve GUILLEMOT, Animatrice du Cluster Eco-Habitat, présente le nouveau plan de structuration de la filière paille dans la construction pour la Nouvelle- Aquitaine. Elle promeut les avantages de ce matériau bio-sourcé, facteur d'emploi non délocalisable. **Monsieur Eddy FRUCHARD, fondateur de l'entreprise Bois et Paille** basé dans les Deux-Sèvres fait part de son expérience et de ses innovations pour développer l'usage de ces deux matériaux naturels dans l'habitat rénové et la construction neuve. Il évoque la nécessité de la structuration de la filière pour garantir un matériau et des réalisations de qualité. <http://www.cluster-ecohabitat.fr> et <https://www.boisetspaille.fr>

Monsieur Laurent THIERRY, Responsable Energies et croissance verte à l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) rappelle les enjeux « Energies et stockage » pour développer les projets territoriaux énergétiques et la gestion décentralisée et intelligente de l'énergie. Il insiste sur l'opportunité de ce nouveau paradigme énergétique pour la création de filières industrielles innovantes en région. Il donne information sur le lancement prochain, à l'initiative de la Région, du Cluster « Energies et stockage ». Il présente, comme première illustration d'entreprises innovant dans les énergies renouvelables, la jeune société Inergys, basée à Limoges, et produisant des éoliennes « urbaines » à axe vertical.... <http://www.inergys.fr>

Monsieur François BARSACQ, Président Directeur Général de l'entreprise EasiLy, narre l'histoire de cette récente entreprise régionale de pointe basée à Châtelleraut en Vienne, ses objectifs technologiques, son positionnement sur le marché du stockage de l'énergie électrique et ses ambitions nationale et internationale en termes de développement de clientèles, dans le contexte favorable de l'autoconsommation. Il insiste sur le fait que l'entreprise a fait le choix de gérer toute la chaîne de valeur : de la Recherche / Développement au service après-vente, ce pour être dans une qualité de service et une adaptation à la diversité de la demande des clients sur ce margé émergent et en cours de consolidation. Il souhaite faire du territoire de Nouvelle-aquitaine un modèle d'application de l'autoconsommation dans des installations industrielles, commerciales et l'habitat collectif eu vue d'un déploiement national et international. <https://www.easylibatteries.com>

En conclusion de ce deuxième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat, **Madame Françoise Coutant** annonce les prochains Ateliers des solutions :

- « Appropriation locale des projets ENR » en septembre ou début octobre 2017, co-animé par l'IFREE, l'APESA, Surfrider Foundation France et la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- « L'autoconsommation d'énergie » avec une conférence régionale co-organisée avec le syndicat des professionnels du solaire ENERPLAN, suivie d'un « Tour Nouvelle-Aquitaine », en partenariat avec l'ADI pour promouvoir l'autoconsommation dans les différents secteurs d'activités économiques et présenter le nouveau dispositif régional de soutien ;
- « Eco-construction chanvre » avec la constitution d'un premier groupe technique autour du CREAHD et du Cluster Eco-Habitat, actuellement en cours par l'Unité filières vertes.

Elle indique l'officialisation, début juillet 2017, de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) étendu à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 30 fournisseurs de données. Enfin, elle précise que le troisième Comité régional des acteurs de la Transition Energétique et du Climat se déroulera le 4 décembre 2017, dans ce même lieu et aux mêmes horaires. Il devrait porter plus spécifiquement sur les résultats des Ateliers des solutions pour le volet Climat, air, énergie du SRADDET, les secteurs agricole et forestier et présentera en avant-première les résultats des travaux scientifiques du collectif ACCLIMATERRA sur les impacts des dérèglements climatiques à l'horizon 2050. « *C'est donc une date à doublement réserver sur son agenda* ».

